



**NOUVOITOU**

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

---

## **RECTIFICATIF/ADDITIF**

---

### **Projet d'aliénation de chemins ruraux**

---

L'enquête publique est repoussée du 02 février à partir de 14h jusqu'au 20 février 2026 inclus. La liste des chemins concernés reste inchangée. Les intéressés pourront consulter le dossier pendant l'enquête aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie et consigner leurs observations sur les registres. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le 02/02 de 14h à 16h, le 10/02 de 14h à 16h et le 20/02 de 14h à 16h.